



## Home d'Accueil de la Communauté Française

Rue Albert Thomas, 1  
4821 Andrimont  
Tél: 087/330815 - Fax: 087/316421  
E-mail: hacfandrimont@skynet.be

## Questions fréquentes

### Quand peut-on visiter le home?

Pendant l'année scolaire:  
du lundi au vendredi de 9h à 16h (sauf congés et jours fériés).  
Pendant les vacances d'été:  
La première semaine de juillet et à partir du 16 août, du lundi au vendredi de 9h à 16h.

### Qui peut s'inscrire au home?

Le home d'accueil étant un internat scolaire de l'enseignement spécialisé, tout enfant inscrit, garçon ou fille, doit fréquenter un établissement d'enseignement spécialisé. Chez nous, nous accueillons les enfants de type 1, 2, 3 et 8, au niveau primaire, et les enfants de type 1 et 2 et type 8 au niveau secondaire.

### Combien d'enfants le home peut-il accueillir?

Le home a une capacité d'accueil de 46 places: 28 pour les garçons et 18 pour les filles.

### Quand le home accueille-t-il les enfants?

Les enfants sont accueillis chez nous durant la période scolaire, du lundi au vendredi. Nous sommes fermés durant les week-ends et les congés scolaires.

### Comment s'organisent les trajets du week-end?

Le lundi matin: arrivée à l'école avec le car de ramassage scolaire.  
Le vendredi: dès la fin des cours, retour à la maison via le car de ramassage scolaire.

### Comment les enfants se rendent-ils à l'école?

Pour l'école primaire qui se situe à côté de notre établissement, les enfants, accompagnés par notre personnel éducatif, se rendent à pied à l'école. Pour les autres écoles, un service de transport scolaire est organisé. Les enfants sont conduits dans leur école respective par un car scolaire dans lequel la surveillance est assurée par un convoyeur ou une convoyeuse.

### Quels sont les frais couverts par la pension?

La pension prend en charge tous les repas de la journée (déjeuner, collation, dîner, goûter, souper), toutes les activités organisées par le home ainsi que l'entretien de la literie.

### Que se passe-t-il si mon enfant doit suivre un régime alimentaire?

Sur base d'un certificat médical, il sera tenu compte du régime à faire suivre.

### Mon enfant sera-t-il bien suivi pour les devoirs?

Au quotidien, deux éducateurs s'occupent des devoirs, ils signent les journaux de classe et vérifient les travaux écrits, font réciter les leçons, fournissent les explications nécessaires.

### Comment les informations circulent-elles entre les parents et l'équipe éducative?

Celles-ci circulent via:

- le carnet de communication qui est remis chaque vendredi dans la valise de l'enfant;
- la publication, trois fois par an, d'un petit journal racontant la vie à l'internat;
- notre téléphone;
- notre courrier;
- notre réunion annuelle parents/équipe éducative.

### L'enfant peut-il sortir librement?

Autorisation accordée selon les critères suivants:

- âge;
- autorisation des parents;
- comportement au home et capacité à respecter les règles et horaires établis;
- ne pas perturber l'intégration de l'enfant ni la bonne marche de la vie du groupe.

### Dort-on dans des chambres individuelles?

Non, les enfants sont répartis dans des chambres comprenant en moyenne sept enfants. Seul l'étage, accueillant les filles, est pourvu de quelques chambres à deux lits.

### Peut-on personnaliser nos chambres?

Oui, l'enfant a à sa disposition un panneau d'affichage où il peut exposer photos et petits posters.

Rien ne l'empêche non plus d'apporter peluches ou tout autre objet auquel il est attaché affectivement.

### L'enfant peut-il amener au home des objets personnels?

Jeux, consoles, cassettes, radios et autres objets de valeur sont autorisés, mais sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.

L'utilisation de GSM est interdite.

### Quels contacts a-t-on avec d'autres enfants?

Les enfants participent régulièrement à des activités dites «inter-internats», où nous rencontrons des enfants d'autres homes de l'enseignement spécialisé.

### Que fait-on comme activités?

- Jeux: intérieurs, extérieurs, informatiques.
- Sports: vélo, piscine, patinoire, ski, quilles, promenade à pied...
- Activités culturelles: cinéma, théâtre, cirque...
- Ateliers divers: cuisine, bricolage, chant...
- Activités d'éveil: visite à la ferme...
- Festivités: Saint-Nicolas, Noël, carnaval, thé dansant, repas au restaurant, BBQ, excursion de fin d'année.
- Participation à des rencontres sportives avec d'autres internats.
- Accès aux médias (TV, lecteur DVD, internet) selon une sélection minutieuse opérée par l'équipe éducative.

### Quand les activités ont-elles lieu?

Selon les cas, après l'école, en soirée ou le mercredi après-midi.

### L'enfant est membre d'un club sportif (foot, basket, judo, etc.), peut-il se rendre à l'entraînement?

En principe, oui, mais l'enfant doit être autonome.

Dans quels cas peut-on avoir accès à internet?

Avec autorisation de l'éducateur, de l'éducatrice:

- pour jouer à des jeux éducatifs;
- pour opérer des recherches de documentation.